



**Convention sur la lutte  
contre la désertification**

Distr. générale  
3 juin 2013  
Français  
Original: anglais

**Comité de la science et de la technologie**

**Rapport du Comité de la science et de la technologie  
sur sa troisième session extraordinaire, tenue à Bonn  
du 9 au 12 avril 2013**

**Rapporteur: M. Stefan Sommer (Union européenne)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session .....	1–3	3
II. Questions d'organisation.....	4–14	3
A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux .....	4–7	3
B. Participation.....	8–11	4
C. Documentation .....	12	5
D. Groupe de contact à composition non limitée .....	13–14	5
III. Recommandations portant sur les points 2 à 4 de l'ordre du jour .....	15–58	6
A. Remaniement du fonctionnement du Comité de la science et de la technologie conformément au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) .....	16–30	6
B. Progrès réalisés dans le travail entrepris pour affiner les indicateurs d'impact relatifs aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018).....	31–38	7
C. Examen et évaluation des informations scientifiques reçues des Parties et d'autres entités faisant rapport, en particulier sur les indicateurs d'impact relatifs aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) .....	39–55	8
D. Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie.....	56–58	11

Annexes

I.	Documents dont le Comité de la science et de la technologie était saisi à sa troisième session intersessions extraordinaire.....	12
II.	Actes et résultats préliminaires de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention .....	14
III.	Résumé des premières recommandations du Groupe consultatif spécial d'experts techniques sur le perfectionnement des indicateurs d'impact .....	26

## I. Ouverture de la session

1. La troisième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie s'est tenue à Bonn (Allemagne), sous la présidence d'Antonio Rocha Magalhães (Brésil). Le Comité a tenu deux séances, le 9 avril 2013 dans la matinée et le 12 avril 2013 dans l'après-midi.
2. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 9 avril 2013, le Président du Comité a ouvert la session et souhaité la bienvenue à l'ensemble des Parties et des observateurs.
3. À la même séance, une déclaration liminaire a été faite par le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification («la Convention»).

## II. Questions d'organisation

### A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

#### (Point 1 de l'ordre du jour)

4. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 9 avril 2013, le Comité a examiné le point 1 de l'ordre du jour, intitulé «Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux», pour lequel il était saisi d'une note du secrétariat figurant dans le document ICCD/CST(S-3)/1/Rev.1.
5. À la même séance, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document ICCD/CST(S-3)/1/Rev.1, et a approuvé l'organisation des travaux pour la session, telle qu'elle figure à l'annexe II de l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour se lisait comme suit:
  1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
  2. Remaniement du fonctionnement du Comité de la science et de la technologie conformément au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018):
    - a) Préparation de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention;
    - b) Résultats préliminaires de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention consacrée à l'«Évaluation économique de la désertification, de la gestion durable des terres et de la résilience des zones arides, semi-arides et subhumides sèches»;
    - c) Préparation de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention sur le thème «Combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable: contribution de la science, de la technologie, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles».
  3. Progrès réalisés dans le travail entrepris pour affiner les indicateurs d'impact relatifs aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018).

4. Examen et évaluation des informations scientifiques reçues des Parties et d'autres entités concernées, en particulier sur les indicateurs d'impact relatifs aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018).
5. Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie.
6. A sa 1<sup>re</sup> séance, le 9 avril 2013, le Comité a élu par acclamation M. Stefan Sommer (Union européenne) Vice-Président du Groupe des États d'Europe occidentale et d'autres États au poste devenu vacant en raison de la démission de M. Nicolas Hanley (Union européenne).
7. Également à sa 1<sup>re</sup> séance, le Comité a nommé le Vice-Président du Comité, M. Stefan Sommer (Union européenne), rapporteur de la session.

## B. Participation

8. Les représentants des 95 Parties à la Convention ci-après ont assisté à la troisième session extraordinaire du Comité (voir ICCD/CST(S-3)/INF.3):

Afrique du Sud	Cuba	Irlande
Allemagne	Dominique	Israël
Angola	Égypte	Italie
Argentine	Érythrée	Japon
Arménie	États-Unis d'Amérique	Jordanie
Autriche	Éthiopie	Kenya
Azerbaïdjan	ex-République yougoslave de Macédoine	Kirghizistan
Bangladesh	Fidji	Lesotho
Barbade	Finlande	Lettonie
Bélarus	France	Libéria
Bénin	Gabon	Lituanie
Bhoutan	Gambie	Madagascar
Bosnie- Herzégovine	Géorgie	Malaisie
Botswana	Ghana	Malawi
Brésil	Guinée	Mali
Bulgarie	Guinée équatoriale	Maroc
Burkina Faso	Guyana	Mauritanie
Burundi	Honduras	Mexique
Cambodge	Îles Cook	Micronésie (États fédérés de)
Cap-Vert	Îles Marshall	Mozambique
Chine	Inde	Myanmar
Costa Rica	Indonésie	Namibie

Nauru	République de Corée	Tadjikistan
Népal	République de Moldova	Thaïlande
Niger	République démocratique du Congo	Togo
Nigéria	République-Unie de Tanzanie	Tunisie
Norvège	Samoa	Ukraine
Ouganda	Sao Tomé-et-Principe	Union européenne
Pakistan	Sénégal	Viet Nam
Pays-Bas	Sri Lanka	Yémen
Pérou	Suisse	Zimbabwe
Philippines	Swaziland	
Portugal		

9. Les organismes, bureaux et institutions spécialisées ci-après des Nations Unies étaient représentés:

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Convention sur la diversité biologique (CDB)

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

Université des Nations Unies (UNU)

10. Y étaient également représentées 4 organisations intergouvernementales et 10 organisations de la société civile.

11. Les participants susmentionnés, ainsi que 189 scientifiques, ont également pris part à la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention qui a commencé le 9 avril 2013 dans l'après-midi pour s'achever le 12 avril 2013 dans la matinée (voir annexe II).

### C. Documentation

12. La liste des documents dont le Comité de la science et de la technologie était saisi à sa troisième session extraordinaire figure à l'annexe I.

### D. Groupe de contact à composition non limitée

13. À l'invitation du Président du Comité, un groupe de contact à composition non limitée s'est réuni chaque soir du 9 au 11 avril 2013, pendant la troisième session extraordinaire du Comité afin de faciliter l'examen du point 4 de l'ordre du jour: «Examen et évaluation des informations scientifiques reçues des Parties et d'autres entités faisant rapport, en particulier sur les indicateurs d'impact relatifs aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)».

14. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 9 avril 2013, le Comité est convenu de désigner M. Amjad Tahir Virk (Pakistan), Vice-Président du Comité, pour présider le groupe de contact à composition non limitée.

### **III. Recommandations portant sur les points 2 à 4 de l'ordre du jour**

15. Les conclusions et recommandations figurant dans le présent rapport constituent une synthèse des idées, suggestions et propositions formulées par les diverses délégations pendant la troisième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie. Le présent rapport indique les mesures éventuelles qui pourraient être engagées aux niveaux national, infrarégional, régional et international, après examen de la Conférence des Parties et adoption par celle-ci des décisions appropriées, conformément aux dispositions de la Convention.

#### **A. Remaniement du fonctionnement du Comité de la science et de la technologie conformément au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)**

##### **(Point 2 de l'ordre du jour)**

16. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 9 avril 2013, le Comité a examiné le point 2 de l'ordre du jour, intitulé «Remaniement du fonctionnement du Comité de la science et de la technologie conformément au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)».

17. À sa 1<sup>re</sup> séance, le Comité a examiné l'alinéa *a* du point 2, intitulé «Préparation de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention», pour lequel il était saisi des notes du secrétariat figurant dans les documents ICCD/CST(S-3)/2 et Corr.1, et ICCD/CST(S-3)/3 et Corr. 1 et 2.

18. Le Comité a pris note des documents mentionnés au paragraphe 17 ci-dessus.

19. Les Parties ont salué les efforts déployés par l'institution chef de file Global Risk Forum (GRF) Davos et le secrétariat de la Convention, sous la direction du Bureau du Comité de la science et de la technologie, pour organiser au mieux la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention malgré les difficultés résultant du changement tardif de dates et de lieu de la Conférence.

20. Le secrétariat a pris note des recommandations formulées par certaines parties visant à améliorer encore le processus d'organisation des conférences scientifiques se tenant au titre de la Convention.

21. Le secrétariat a informé le Comité qu'une évaluation de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention, menée par un expert indépendant, venait de débiter. Les résultats en seraient présentés au Comité à sa onzième session.

22. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 12 avril 2013, le Comité a examiné l'alinéa *b* du point 2 de l'ordre du jour, intitulé «Résultats préliminaires de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention consacrée à l'«Évaluation économique de la désertification, de la gestion durable des terres et de la résilience des zones arides, semi-arides et subhumides sèches»».

23. Le Comité a pris note des conclusions préliminaires de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention, qui ont été élaborées par le GRF Davos et le Comité consultatif scientifique et présentées au Comité par le GRF Davos. Les actes et les résultats préliminaires de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention sont repris à l'annexe II du présent document.

24. Le secrétariat a pris note des observations formulées concernant les résultats préliminaires de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention. Des Parties se sont déclarées préoccupées par les expressions «éviter toute dégradation des terres» et «initiative Zero Net Land Degradation (ZNLD)» (voir les paragraphes 43 et 46 de l'annexe II). En outre, des Parties se sont déclarées préoccupées par l'expression «création d'une (PLASDD) ("Platform on land and soil degradation, desertification and sustainable land management")», (voir par. 69 de l'annexe II). Le Comité est convenu que le document final de deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention, qui serait élaboré par le GRF Davos et le Comité consultatif scientifique serait publié en tant que document d'information pour la onzième session du Comité de la science et de la technologie.

25. En se fondant sur les suggestions du Bureau du Comité, les Parties ont prié le secrétariat de la Convention d'envoyer des lettres exposant les résultats préliminaires et un ensemble de questions clés sur lesquelles les Parties étaient invitées à formuler leurs points de vue et leurs observations.

26. Le Comité est convenu que, après réception des réponses des Parties, le secrétariat de la Convention élaborerait un document de présession rassemblant les recommandations des Parties à soumettre au Comité à sa onzième session.

27. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 12 avril 2013, le Comité a également examiné l'alinéa c du point 2, intitulé «Préparation de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention sur le thème "Combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable: contribution de la science, de la technologie, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles"», pour lequel il était saisi d'une note du secrétariat figurant dans le document ICCD/CST(S-3)/4 et Corr. 1.

28. Le Comité a pris note du document ICCD/CST(S-3)/4 et de son rectificatif ainsi que de l'avancement des préparatifs de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention qui y sont décrits.

29. Le Comité s'est félicité d'apprendre que le Bureau du Comité avait retenu le groupement «Scientific and Traditional Knowledge for Sustainable Development» (Connaissances scientifiques et traditionnelles pour un développement durable), qui organisera la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention selon les orientations données par le Bureau du Comité.

30. Le secrétariat a informé les Parties que la première réunion du Comité directeur de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention se tiendrait le samedi 13 avril 2013.

## **B. Progrès réalisés dans le travail entrepris pour affiner les indicateurs d'impact relatifs aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)**

### **(Point 3 de l'ordre du jour)**

31. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 12 avril 2013, le Comité a examiné le point 3 de l'ordre du jour, intitulé «Progrès réalisés dans le travail entrepris pour affiner les indicateurs d'impact relatifs aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)», pour lequel il était saisi d'une note du secrétariat figurant dans le document ICCD/CST(S-3)/5 et Corr. 1.

32. Par sa décision 17/COP.9, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'élaborer, avec les conseils du Bureau du Comité et dans le cadre d'un processus itératif, des propositions pour examen à ses futures sessions, à compter de la onzième session, afin d'affiner l'ensemble d'indicateurs d'impact et les méthodologies associées<sup>1</sup>. La Conférence des Parties a également prié le Comité de faire le point sur ledit processus itératif lors de ses sessions et de recommander un ensemble minimum d'indicateurs d'impact pour examen par la Conférence des Parties à sa onzième session.

33. Par sa décision 19/COP.10, la Conférence des Parties a décidé de créer un groupe consultatif spécial d'experts techniques ayant pour tâche d'entretenir le processus itératif et participatif dans le cadre duquel la communauté scientifique, les centres de liaison nationaux et les correspondants pour la science et la technologie contribuent au perfectionnement des indicateurs d'impact, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des impacts.

34. Le Comité a pris note des progrès accomplis durant la période écoulée entre la dixième session de la Conférence des Parties et la mi-octobre 2012 dans la mise en place du Groupe consultatif spécial d'experts techniques et l'affinement de l'ensemble d'indicateurs d'impact, dont il est rendu compte dans le document mentionné au paragraphe 31.

35. Le Comité a également pris note des nouveaux progrès accomplis par le Groupe consultatif spécial d'experts techniques entre la mi-octobre 2012 et la fin mars 2013, dont le Président et l'équipe de rédaction du Groupe consultatif spécial d'experts techniques ont rendu compte oralement au cours de la troisième session extraordinaire du Comité. Les représentants du Groupe consultatif spécial ont décrit les principales conclusions de leurs travaux et présenté une version résumée de leurs premières recommandations telles qu'énoncées à l'annexe III du présent document.

36. Le Comité a examiné les premières recommandations du Groupe consultatif spécial et le secrétariat de la Convention a pris note des observations et des recommandations formulées par les Parties.

37. Conformément au paragraphe 2 de la décision 16/COP.10, le Comité est convenu de transmettre les recommandations figurant à l'annexe III du présent document au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, dans une annexe au document ICCD/CRIC(11)/14.

38. Au début du mois d'avril 2013, le secrétariat de la Convention a présenté une version complète des recommandations préliminaires du Groupe consultatif spécial d'experts techniques à tous les centres de liaison nationaux et mis à la disposition des correspondants pour la science et la technologie un exemplaire pour examen. Les Parties ont été encouragées à communiquer leurs observations concernant ces recommandations au Groupe consultatif spécial d'ici au 5 mai 2013.

### **C. Examen et évaluation des informations scientifiques reçues des Parties et d'autres entités faisant rapport, en particulier sur les indicateurs d'impact relatifs aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)**

#### **(Point 4 de l'ordre du jour)**

39. Dans la décision 12/COP.9, la Conférence des Parties a demandé au Comité de contribuer aux travaux du CRIC en examinant et en évaluant les informations scientifiques reçues des Parties et d'autres entités présentant des rapports, en particulier sur les

<sup>1</sup> Cet ensemble d'indicateurs d'impact a fait l'objet d'une adoption préliminaire tel qu'il figure à l'annexe I de la décision 17/COP.9, et a été affiné dans le cadre d'un processus d'examen scientifique collégial dont les résultats sont présentés dans le document ICCD/COP(10)/CST/2.



indicateurs d'impact relatifs aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie).

40. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 9 avril 2013, le Comité a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé «Examen et évaluation des informations scientifiques reçues des Parties et d'autres entités faisant rapport, en particulier sur les indicateurs d'impact relatifs aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)», pour lequel il était saisi d'une note du secrétariat figurant dans le document ICCD/CRIC(11)/8-ICCD/CST(S-3)/6 et Corr. 1

41. Le Comité a pris note de la synthèse et de l'analyse préliminaire des informations communiquées par les pays parties touchés au sujet des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie, figurant dans le document mentionné au paragraphe 40 ci-dessus.

42. Le Comité a également pris note des conclusions du groupe de contact à composition non limitée qui sont décrits dans les paragraphes ci-après et récapitulent les idées, suggestions et propositions avancées à la troisième session extraordinaire du CST par diverses délégations pour faire le point sur les indicateurs d'impact. Le groupe a recensé les mesures que les Parties et les autres acteurs concernés, notamment les institutions et les organes subsidiaires de la Convention, pourraient prendre pour améliorer la portée et la compatibilité des ensembles de données au niveau mondial, après examen et décision par la Conférence des Parties et conformément aux dispositions de la Convention.

43. Le cycle 2012-2013 de présentation et d'examen des rapports est le premier cycle organisé dans le cadre de la Convention depuis l'adoption de la Stratégie dans lequel il a été demandé aux pays parties touchés de fournir des informations au sujet des indicateurs d'impact applicables aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3. Il avait donc pour objet d'établir un niveau de référence au regard duquel les évaluations futures de la mise en œuvre de la Convention devraient être effectuées, qu'il s'agisse de la réalisation des objectifs stratégiques ou de l'impact escompté.

44. Au total, 71 pays, soit environ 42 % de tous les pays parties touchés, ont fourni des informations sur les indicateurs d'impact. Cependant, toutes les Parties n'ont pas communiqué les informations requises, ce qui se traduit par une couverture globale des données comprise entre 7 et 36 %, en fonction de la question considérée. Le CST a constaté que le secrétariat ne pouvait en tirer qu'un ensemble initial incomplet de données de référence en raison de la quantité relativement faible de données disponibles, de problèmes techniques liés au portail PRAIS, de l'absence de normalisation et, partant, de la portée limitée des données au niveau mondial. Certaines Parties ont donc recommandé de rendre le portail PRAIS plus convivial et d'encourager les pays parties touchés à présenter leur rapport et/ou à modifier leurs réponses sur les objectifs stratégiques 1, 2 et 3 même si la date limite officielle était dépassée, en vue d'élargir les ensembles de données de référence et de permettre à terme une analyse des tendances. Les pays parties touchés devraient également être invités à recourir plus largement aux données des organismes des Nations Unies et d'autres sources internationales dans les cas où les informations provenant de sources nationales font défaut.

45. Ce premier cycle de présentation de rapports au moyen d'indicateurs d'impact s'est déroulé dans des délais restreints. Il n'a fait l'objet d'aucune assistance technique de la part d'institutions spécialisées au niveau sous-régional/régional et l'octroi de fonds à l'appui de ce processus au niveau national a été tardif, voire inexistant. Certaines Parties ont donc recommandé que les partenaires de développement et les mécanismes financiers de la Convention, notamment le Fonds pour l'environnement mondial, envisagent d'accorder une aide technique et financière supplémentaire pour que les pays parties touchés soient mieux à même d'établir des rapports au moyen d'indicateurs d'impact, de façon à harmoniser, entre autres, les définitions et les méthodes à employer au niveau national.

46. Compte tenu du défaut de concordance entre les données communiquées et de leur piètre comparabilité, des Parties ont noté que, même si les informations recueillies à la faveur de la présentation de rapports étaient d'une importance cruciale pour évaluer la mise en œuvre de la Convention au regard de ses objectifs stratégiques, il était difficile d'intégrer ces informations au niveau mondial. Certaines Parties ont recommandé que les organisations, institutions et partenaires pertinents aux niveaux mondial et régional ayant des compétences en matière de surveillance et d'évaluation de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse (DDTS) soient invités à apporter leur concours aux Parties et aux régions afin de combler les lacunes en matière de connaissances dans l'optique des rapports à présenter, de façon à faciliter l'intégration des données permettant d'évaluer la dégradation des terres à l'échelle planétaire. Une contribution serait ainsi apportée à la mise en œuvre d'une des dispositions du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), L'avenir que nous voulons (par. 206). À cette fin, des travaux complémentaires consacrés à la mise en place d'un partenariat institutionnel ainsi qu'au partage et à l'intégration des données pourraient aussi faire l'objet d'une collaboration interinstitutions. Plusieurs Parties ont en outre suggéré que le Comité envisage de passer en revue les publications pertinentes et les initiatives en cours, dont la préparation du nouvel atlas mondial de la désertification.

47. En prévision de futurs cycles de présentation de rapports, certaines Parties ont recommandé que le secrétariat améliore le modèle de rapport et complète le manuel pour l'établissement de rapports en y incluant davantage de détails et des indications, par indicateur, concernant les méthodes de collecte de données et les sources de données disponibles.

48. Le Comité a noté que, faute d'une définition commune et de critères communs permettant de recenser et de délimiter les zones touchées par les phénomènes de DDTS, les données n'étaient guère comparables. Certaines Parties ont recommandé que les pays parties touchés soient encouragés à recourir à une démarche commune cohérente pour circonscrire les zones touchées, en prenant en considération les conclusions que formulerait le Groupe consultatif spécial d'experts techniques. L'important était que les estimations de l'ampleur des phénomènes de DDTS satisfassent à des normes uniformes de qualité pour toutes les annexes de la Convention concernant la mise en œuvre au niveau régional et soient comparables d'un pays à l'autre.

49. Le Comité a constaté que très peu de pays avaient communiqué des données complètes et de qualité sur le taux de pauvreté. Par exemple, 7 % de l'ensemble des pays parties touchés ont fourni des données sur le taux de pauvreté dans les zones touchées. Un tel état de choses peut être la conséquence de lacunes dans l'identification des zones touchées au niveau national, mais il est dû également à la quantité restreinte de données propres à ces zones. Certaines Parties ont mis l'accent sur les difficultés rencontrées dans la collecte de données appropriées au niveau local. Cependant, vu l'importance de cet indicateur au regard de l'objectif stratégique 1, des Parties ont recommandé que les pays parties touchés envisagent de consacrer des efforts supplémentaires à l'élargissement de la portée des données à référence spatiale relatives aux zones touchées, en particulier celles qui sont liées à des variables socioéconomiques, afin de faciliter l'interprétation ultérieure des indicateurs d'impact permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention.

50. Le Comité a noté que, même si la plupart des pays ayant communiqué des rapports avaient utilisé les méthodes disponibles, largement acceptées, de classification du couvert terrestre (dont le système de classification de l'occupation des sols (LCCS) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et/ou la base de données du système de coordination de l'information sur l'environnement (CORINE) concernant la couverture du sol, parmi d'autres), certains pays parties touchés avaient communiqué des données portant sur différents types de couvert terrestre qui n'étaient pas

directement comparables. Plusieurs Parties ont donc recommandé de retenir de grands types de couvert terrestre (fondés sur les systèmes déjà établis et internationalement reconnus de classification de l'occupation du sol) que les pays parties touchés pourraient utiliser pour rendre compte de l'état du couvert.

51. Le Comité a noté que 12 pays parties touchés (soit environ 17 % des pays ayant soumis un rapport) avaient fourni des données sur la productivité des sols. Compte tenu de ce faible taux de réponse et du fait que les pays n'utilisent pas tous les mêmes méthodes pour mesurer et évaluer la productivité des sols, il s'avérerait nécessaire de prendre des mesures à la fois pour accroître le taux de réponse et pour améliorer la comparabilité des données. Certaines Parties ont donc recommandé que les pays qui soumettent des rapports envisagent de retenir une méthode commune pour la présentation d'informations sur la productivité des sols, en se fondant sur des ensembles de données aisément disponibles et internationalement reconnus.

52. Le Comité a constaté que les informations de référence nécessaires pour mesurer les progrès accomplis par les Parties dans la réalisation de l'objectif stratégique 3 n'avaient pas été recueillies, faute d'indicateurs obligatoires pour cet objectif stratégique. Certaines Parties ont donc recommandé que le Comité définisse un ou plusieurs indicateurs obligatoires appropriés relatifs à l'objectif stratégique 3 pour le prochain cycle de présentation de rapports.

53. Le Comité a noté que 10 pays (quelque 6 % de l'ensemble des pays parties touchés) avaient communiqué des informations sur des indicateurs facultatifs supplémentaires ayant trait aux trois objectifs stratégiques. Pour faire en sorte que les informations communiquées par les Parties dénotent non seulement les réalités mondiales mais également la situation constatée aux niveaux national et local, plusieurs Parties ont estimé que l'ensemble minimum d'indicateurs harmonisés au niveau mondial devait être systématiquement complété par des renseignements et des indicateurs pertinents aux niveaux régional, national et/ou local.

54. Conformément à la décision 12/COP.9, le Comité est convenu de transmettre au CRIC, sous forme d'annexe au document ICCD/CRIC(11)/9, cette récapitulation des idées, suggestions et propositions concernant l'établissement de rapports sur les indicateurs d'impact avancés par diverses délégations à la troisième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie.

55. À la suite d'un échange de vues approfondi, le secrétariat de la Convention a pris note des observations et recommandations des Parties.

## **D. Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie**

### **(Point 5 de l'ordre du jour)**

56. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 12 avril 2013, le Comité a examiné le point 5 de l'ordre du jour, intitulé «Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie», pour lequel il était saisi du projet de rapport sur sa troisième session extraordinaire (ICCD/CST(S-3)/L.1).

57. À la même séance, sur proposition du Président, le Comité a adopté le projet de rapport et autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport, avec le concours du secrétariat.

58. Le Secrétaire exécutif de la Convention et le Président du Comité ont fait une déclaration. Le Président du Comité a prononcé la clôture de la troisième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie.

## Annexe I

## Documents dont le Comité de la science et de la technologie était saisi à sa troisième réunion intersessions extraordinaire

<i>Cote du document</i>	<i>Titre</i>
ICCD/CST(S-3)/1/Rev.1	Ordre du jour provisoire et annotations. Note du secrétariat
ICCD/CST(S-3)/2	Rapport sur la préparation de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention, consacrée à l'«Évaluation économique de la désertification, de la gestion durable des terres et de la résilience des zones arides, semi-arides et subhumides sèches». Note du secrétariat
ICCD/CST(S-3)/2/Corr.1	Rapport sur la préparation de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention, consacrée à l'«Évaluation économique de la désertification, de la gestion durable des terres et de la résilience des zones arides, semi-arides et subhumides sèches». Note du secrétariat. Rectificatif
ICCD/CST(S-3)/3	Présentation générale des documents de travail établis pour la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention. Note du secrétariat
ICCD/CST(S-3)/3/Corr.1	Présentation générale des documents de travail établis pour la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention. Note du secrétariat. Rectificatif
ICCD/CST(S-3)/4	Rapport intérimaire sur l'état d'avancement des travaux préparatoires de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention «Combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable: contribution de la science et de la technologie, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles». Note du secrétariat
ICCD/CST(S-3)/4/Corr.1	Rapport intérimaire sur l'état d'avancement des travaux préparatoires de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention «Combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable: contribution de la science et de la technologie, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles». Note du secrétariat. Rectificatif
ICCD/CST(S-3)/5	Rapport sur l'état d'avancement du processus engagé pour affiner l'ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie). Note du secrétariat
ICCD/CST(S-3)/5/Corr.1	Rapport sur l'état d'avancement du processus engagé pour affiner l'ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie). Note du secrétariat. Rectificatif

<i>Cote du document</i>	<i>Titre</i>
ICCD/CRIC(11)/8- ICCD/CST(S-3)/6	Analyse préliminaire des informations contenues dans les rapports des pays parties touchés au sujet des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie. Note du secrétariat
ICCD/CRIC(11)/8/Corr.1 ICCD/CST(S-3)/6/Corr.1	Analyse préliminaire des informations contenues dans les rapports des pays parties touchés au sujet des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie. Note du secrétariat. Rectificatif
ICCD/CST(S-3)/INF.1	Renseignements à l'intention des participants
ICCD/CST(S-3)/INF.2	Review and assessment of scientific information from Parties and other reporting entities, in particular on impact indicators relating to strategic objectives 1, 2 and 3 of the 10-year strategic plan and framework to enhance the implementation of the Convention (2008–2018) (The Strategy). Note by the secretariat
ICCD/CST(S-3)/INF.2/ Corr.1	Review and assessment of scientific information from Parties and other reporting entities, in particular on impact indicators relating to strategic objectives 1, 2 and 3 of the 10-year strategic plan and framework to enhance the implementation of the Convention (2008–2018) (The Strategy). Note by the secretariat. Corrigendum
ICCD/CST(S-3)/INF.3	List of participants

## Annexe II

### **Actes et résultats préliminaires de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention**

#### **I. Ouverture de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention**

1. La deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention consacrée à l'«Évaluation économique de la désertification, de la gestion durable des terres et de la résilience des zones arides, semi-arides et subhumides sèches» s'est tenue à Bonn (Allemagne), du 9 au 12 avril 2013, sous la présidence de M. Antonio Rocha Magalhães (Brésil), Président de la troisième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie. La deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention a comporté 1 séance d'ouverture, 4 séances plénières, 15 séances spéciales parallèles, 12 concours d'affiches, 17 séances extraordinaires, des ateliers et une séance de clôture. Le programme de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention se trouve sur le site Web de la Conférence<sup>2</sup>.

2. À la 1<sup>re</sup> séance, le 9 avril 2013, le Président de la troisième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie a ouvert la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention et fait une déclaration.

3. À la même séance, le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a fait une déclaration liminaire.

4. Une déclaration a également été faite par M. Walter Ammann, Président du Global Risk Forum Davos, institution/groupement chef de file chargé de l'organisation de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention sous la conduite du Bureau du Comité.

5. L'ancienne Présidente de la Finlande, S. E. M<sup>me</sup> Tarja Halonen, a prononcé une allocution liminaire.

6. La ville de Bonn a organisé une réception à l'intention de tous les participants à la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention le 9 avril 2013 au soir.

#### **II. Questions d'organisation**

##### **A. Participation**

7. Cent quatre-vingt-neuf scientifiques ont participé à la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention ainsi que des représentants des Parties à la Convention, des organismes, bureaux et institutions spécialisées du système des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'organisations de la société civile (voir ICCD/CST(S-3)/INF.3).

---

<sup>2</sup> <http://2sc.unccd.int/conference-programme/presentations-and-interactive-conference-agenda>.

## B. Documentation

8. Les documents de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention peuvent être consultés sur le site Web de la Conférence<sup>3</sup>.

## C. Séances plénières

### *Première séance plénière: «Incidences économiques et sociales de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse»*

9. M. Walter Ammann, Président du Global Risk Forum Davos, a présenté ce thème.

10. Le débat a été présidé et animé par M<sup>me</sup> Anneke Trux, chef d'équipe du projet de lutte contre la désertification, Division de l'environnement et des changements climatiques, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence allemande de coopération internationale), Bonn (Allemagne).

11. M. Stefan Schmitz, chef de la division du développement rural et de la sécurité alimentaire, Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, Bonn (Allemagne), a fait une déclaration sur le thème: «Amélioration des connaissances et des données pour une amélioration des politiques: un changement d'orientation s'impose pour réduire la vulnérabilité et favoriser la résilience des populations».

12. Des exposés ont été faits par les participants ci-après: M. Edward Barbier; M. John S. Bugas, professeur d'économie à l'Université du Wyoming (États-Unis), Département des sciences économiques et financières: «La dégradation des terres et les populations rurales pauvres: «Incidences sociales et économiques»; M. Joachim von Braun, Directeur du Center for Development Research et professeur à l'Université de Bonn (Allemagne) (changements économiques et technologiques): «Incidences sociales et économiques de la dégradation des terres et de la sécheresse – cadre, évaluation et incidences sur l'action des pouvoirs publics»; M<sup>me</sup> Maria Laura Corso, Conseillère technique auprès du Département de la conservation des sols et de la désertification du Ministère de l'environnement et du développement durable, Buenos Aires (Argentine): «Évaluation socioéconomique de la désertification au niveau local – application en Argentine des méthodes d'évaluation de la dégradation des terres arides»; M. Pak Sum Low, TUKM-YSD professeur à l'Université Kebangsaan (Malaisie) (changements climatiques), Département des sciences et de la technologie: «Incidences sociales et économiques de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse – incidences sur l'action des pouvoirs publics et recommandations du Livre blanc I»; et M<sup>me</sup> Lindsay Stringer, Directrice du Sustainability Research Institute et professeur à l'Université de Leeds, (Royaume-Uni) (environnement et développement): «Incidences sociales et économiques de la dégradation des terres, de la désertification et de la sécheresse – leçons tirées de l'Afrique australe».

13. Ces exposés ont été suivis d'un débat interactif au cours duquel il a été répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants du Costa Rica, du Népal et du Cameroun ainsi que par les représentants du Cenesta, Dryres et Rhodes University.

### *Deuxième séance plénière: «Coûts et bénéfiques des politiques et pratiques visant à remédier à la dégradation des terres et à la sécheresse dans les zones arides»*

14. M. Walter Ammann, Président du Global Risk Forum Davos, a présenté ce thème.

<sup>3</sup> <http://2sc.unccd.int/conference-documents>.

15. Le débat a été présidé et animé par M. Noel Maxwell Oettle, responsable du programme rural de l'Environmental Monitoring Group (Afrique du Sud).

16. Des exposés ont été faits par les participants ci-après: M<sup>me</sup> Lene Poulsen, consultante indépendante, Karl International Development, Frederiksværk (Danemark): «Une approche systémique de l'évaluation de la gestion durable des zones arides et de la gestion des risques de sécheresse»; M. Cesar Morales Estupiñán, ingénieur agronome spécialisé en économie agricole, Université du Chili: «De la science à l'action, de l'échelle locale à l'échelle mondiale»; M<sup>me</sup> Hannah Behrendt, économiste, Global Partnership for Wealth Accounting and the Valuation of Ecosystem Services, Département de l'agriculture et des services environnementaux, Banque mondiale, Washington (États-Unis): «Vue d'ensemble de la question des zones arides – une approche basée sur la comptabilisation du capital naturel»; M. Richard Thomas, Directeur adjoint de l'Université des Nations Unies, Institute for Water, Environment and Health, McMaster University, Hamilton (Canada): «Analyse du processus de prise de décisions en matière de gestion durable des terres».

17. Ces exposés ont été suivis d'un débat interactif au cours duquel il a été répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants de l'Érythrée; du Groupe de la coordination des politiques du secrétariat de la Convention; d'une organisation non gouvernementale, Both Ends (Pays-Bas); du German Development Institute; de la Rhodes University (Afrique du Sud); de l'Université Sultan Qaboos (Oman); et d'une organisation non gouvernementale, BIRD (France).

***Troisième séance plénière: «Moteurs du changement et renforcement de la résilience»***

18. M. Walter Ammann, Président du Global Risk Forum Davos, a présenté ce thème. Le débat a été présidé et animé par M. Michael Anthony Stocking, professeur (développement des ressources naturelles), conseiller principal auprès du Président du Fonds pour l'environnement mondial, Groupe consultatif scientifique et technique du Fonds pour l'environnement mondial, Londres.

19. Des exposés ont été faits par les participants ci-après: M<sup>me</sup> Elena Maria Abraham, chercheur au National Council of Scientific and Technical Research, Directrice de l'Institut de recherche sur les zones arides (Argentine) et professeur à l'Universidad de Congreso de Mendoza (Argentine) (planification et gestion environnementales): «Les défis soulevés par la gestion durable des zones arides»; M. Dennis Garrity, ancien Directeur exécutif du World Agroforestry Centre, Ambassadeur des zones arides pour la Convention, Nairobi (Kenya): «Régénération et transformation des terres»; M. Mohamed Sessay, coordinateur régional pour l'Afrique concernant la dégradation des terres, Division du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) chargée de la coordination des activités relatives au Fonds pour l'environnement mondial, Nairobi (Kenya); M. Ephraim Nkonya, chargé de recherche principal, International Food Policy Research Institute, Washington (États-Unis): «Les populations pauvres peuvent-elles se permettre une gestion durable des terres? Les moteurs d'une gestion durable des terres dans les pays pauvres».

20. Ces exposés ont été suivis d'un débat interactif au cours duquel il a été répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants du Bureau national de lutte contre la désertification, Administration d'État pour les forêts (Chine); du Rechsand Science and Technology Group (Chine); de Grameena Vikas Samitti (Inde); de l'Institut national de recherche agronomique du Niger; et du Blaustein Institute for Desert Research (Israël).



*Quatrième séance plénière: «Stratégies et politiques aux niveaux local, national, régional et international»*

21. M. Walter Ammann, Président du Global Risk Forum Davos, a présenté ce thème.
22. Le débat a été présidé et animé par M. Jonathan Davies, coordonnateur de l'Initiative mondiale pour les zones arides au sein du Programme de gestion des écosystèmes de l'Union internationale pour la conservation de la nature, Nairobi (Kenya).
23. Des exposés ont été faits par les participants ci-après: M. Debalkew Berhe, Directeur de programme pour la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, Autorité intergouvernementale pour le développement; Djibouti: «L'Initiative pour la résilience et la durabilité face à la sécheresse (IDDRSI) de l'IGAD en tant que cadre stratégique mondial, régional, national et local pour mettre fin aux situations d'urgence provoquées par la sécheresse dans la corne de l'Afrique»; M. Chris Reij, spécialiste de la gestion durable des terres, Centre for International Cooperation, Free University Amsterdam (Pays-Bas) et maître de recherche au World Resources Institute, Washington (États-Unis): «Stratégies et politiques permettant de transposer à plus grande échelle les succès obtenus grâce aux pratiques respectueuses de l'environnement»; M. François Tapsoba, Conseiller technique principal de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture auprès de la Commission de l'Union africaine chargée de l'Initiative de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, Addis-Abeba (Éthiopie): «L'Initiative de la grande Muraille verte et la restauration des zones arides en Afrique sahélienne»; et M. Mohamed Bakarr, spécialiste principal de l'environnement, Fonds pour l'environnement mondial, Washington (États-Unis): «Investir dans les politiques et stratégies de gestion durable des terres – le rôle de catalyseur du Fonds pour l'environnement mondial».
24. Ces exposés ont été suivis d'un débat interactif au cours duquel il a été répondu aux observations et aux questions formulées par les représentants de l'Université Kegangsaan (Malaisie) et d'une organisation non gouvernementale, BIRD (France).

### **III. Clôture de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention**

25. M. Walter Ammann, Président du Global Risk Forum Davos a fait une déclaration.
26. M. Jonathan Davies, Président du Comité consultatif scientifique, a également fait une déclaration. La déclaration finale a été prononcée par le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.
27. Le Président du Comité de la science et de la technologie, M. Antonio Rocha Magalhães (Brésil), a fait quelques observations finales et a déclaré close la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention.

### **IV. Résultats préliminaires de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention**

28. Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie) exposé dans la décision 3/COP.8 souligne l'importance accordée à la conception et à l'application de méthodes fiables et scientifiquement fondées pour suivre et évaluer la désertification, ainsi que la nécessité d'une perspective globale.

29. À sa huitième session, la Conférence des Parties a décidé de renforcer l'assise scientifique de la Convention. À cette fin, elle a décidé, par la décision 13/COP.8, qu'à l'avenir chaque session ordinaire du Comité de la science et de la technologie («le Comité») serait essentiellement organisée sous la forme d'une conférence scientifique et technique par le Bureau du Comité, en consultation avec une institution ou un groupement chef de file ayant les qualités et les compétences requises dans le domaine thématique choisi par la Conférence des Parties.

30. Dans sa décision 16/COP.9, la Conférence des Parties a décidé que le thème qui serait examiné par la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention serait le suivant: «Évaluation économique de la désertification, de la gestion durable des terres et de la résilience des zones arides, semi-arides et subhumides sèches».

31. Afin de préparer la Conférence, deux groupes de travail internationaux composés de spécialistes scientifiques ont été chargés d'analyser et de résumer les principales connaissances sur le thème prioritaire pour aboutir à des recommandations pratiques. Il en est sorti deux Livres blancs: Le *Livre blanc I* intitulé *Incidences économiques et sociales de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse* et le *Livre blanc II* intitulé *Coûts et bénéfices des politiques et pratiques visant à remédier à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse*. Ces deux textes visent: i) à définir et à évaluer les différents types de coûts relatifs à la DDTS et à mettre au point des méthodes d'élaboration de politiques et de stratégies efficaces, notamment pour agir à l'échelle locale; ii) à faire la synthèse des connaissances scientifiques disponibles afin d'étayer des recommandations orientées vers l'action; et iii) à créer un flux de connaissances nouvelles vers la deuxième Conférence scientifique et en provenance de celle-ci. Un Document d'information a également été produit et deux groupes de travail, un Comité consultatif scientifique et un Comité directeur, ont été créés.

32. Le présent document contient la synthèse préliminaire et les recommandations de la deuxième Conférence scientifique.

## **A. Renforcement des liens entre le savoir scientifique, les décisions et les considérations pratiques concernant la DDTS**

### **– Historique et justification**

33. On s'accorde à reconnaître que les questions urgentes relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse (DDTS) ne sont pas suffisamment prises en considération dans l'agenda politique aux niveaux mondial, régional et national. Il est donc vital de faire mieux connaître non seulement les répercussions négatives de la DDTS sur le développement socioéconomique mais aussi les moyens de faire en sorte que les pratiques actuelles et futures en matière de gestion des terres soient plus durables et plus résilientes. Il est essentiel aussi de comprendre et d'évaluer les coûts et avantages économiques et sociaux liés à la DDTS pour élaborer des politiques et stratégies rentables.

34. Le volume des données factuelles sur les aspects économiques de la désertification et de la dégradation des terres a augmenté rapidement ces trois dernières années et devrait être développé de manière systématique.

35. Les coûts économiques directs résultent de la diminution des revenus des exploitants en raison de la baisse de productivité des terres qu'entraîne la désertification. Ces coûts locaux sont supportés soit par l'exploitant responsable de la dégradation des terres soit par celui qui exploite le site par la suite. Toutefois, les estimations sont très variables et très imprécises pour les raisons suivantes: absence de mesures biophysiques fiables qui permettraient de connaître l'étendue et le rythme de la désertification; utilisation de méthodes d'estimation différentes; les recherches économiques dans ce domaine n'ont été

élargies que récemment; méconnaissance de l'estimation des aspects bénéfiques des comportements à l'origine de la dégradation, lesquelles jouent un rôle déterminant dans les évaluations et la prise de décisions.

36. Les coûts économiques indirects correspondent aux effets hors site qui peuvent survenir à une certaine distance des terres dont l'exploitation est à l'origine de la dégradation, et qui, de ce fait, sont en général externalisés et subis par des personnes autres que celles qui ont causé la dégradation. L'estimation des coûts indirects est moins courante que celle des coûts directs le plus souvent en raison du manque de données. L'écart et l'inexactitude des estimations s'expliquent de la même façon que pour les coûts directs, avec cette difficulté supplémentaire que dans la plupart des cas, il n'existe pas d'évaluation des services non commerciaux fournis par les écosystèmes et que les effets varient d'un pays à un autre.

37. Les effets sociaux, comme l'aggravation de la pauvreté, sont importants également mais leur estimation se heurte à l'absence de données sociales et biophysiques et doit tenir compte de la synergie entre ces effets et les causes sociales sous-jacentes de la désertification. L'établissement de modèles économiques montre comment les politiques gouvernementales peuvent influencer de manière inattendue sur les décisions des exploitants qui entraînent une dégradation des terres. Une meilleure estimation de l'ampleur des effets économiques et sociaux exigera des mesures plus précises de l'étendue et du rythme de progression de la désertification ainsi que l'intégration de la désertification dans les statistiques et la planification nationales. La gestion durable des terres est certes une mesure utile pour lutter contre la désertification mais les recherches concernant les droits, la justice environnementale et la vulnérabilité semblent indiquer que l'on ne peut se contenter de solutions physiques et que les solutions d'ordre social sont tout aussi importantes. Autrement dit, les politiques de lutte contre la désertification ne sont efficaces que si les effets économiques et sociaux sont traités ensemble et non séparément.

## **B. Action à mener dans le cadre d'initiatives scientifiques et politiques**

38. Les principaux sujets examinés par la Conférence, à savoir l'évaluation économique de la DDTS, la résilience et la gestion durable des terres, ont été choisis parce qu'il est urgent d'améliorer la situation au niveau local. L'objectif défini par Rio+20, Améliorer les connaissances scientifiques et techniques sur les aspects économiques du développement durable, et par conséquent sur la GDT, signifie que la participation des scientifiques est essentielle.

39. On sait que la DDTS provoque l'insécurité alimentaire, la pauvreté, le chômage et la migration mais les effets économiques ne sont pas tous connus. La valeur directe et la valeur indirecte des terres jouent un rôle essentiel dans la résilience des sociétés et la croissance économique. Pour remettre en état les terres dégradées dans le monde entier, nous devons déterminer plus clairement les solutions possibles et mettre une «boîte à outils» à la disposition des intéressés et des décideurs. Des investissements judicieux doivent générer une résilience sociale et environnementale.

40. L'éradication de la pauvreté est le premier objectif du Millénaire pour le développement et aussi le plus important. La DDTS provoque des pénuries de vivres, d'eau et d'énergie qui comptent parmi les principales causes de la pauvreté. Or, les connaissances scientifiques fournissent le moyen d'éradiquer la pauvreté en mettant l'accent sur la gestion durable des terres. Il ne faut pas oublier que les pauvres, les jeunes et les femmes sont les groupes sociaux les plus touchés par la DDTS. Le but est donc d'éviter la DDTS par une gestion durable des terres plutôt que par leur remise en état.

41. Statistiquement, les pauvres ruraux sont les plus nombreux sur les «terres fragiles» sujettes à la dégradation. Les pays dont la plus grande partie de la population vit sur ces terres fragiles ont aussi les taux de pauvreté les plus élevés. Les pauvres ruraux disposent de très peu d'actifs productifs en dehors des terres et de la main-d'œuvre non qualifiée. Ils ont peu de droits sur les ressources en raison des faibles superficies qu'ils exploitent et des constantes migrations. Les nouvelles stratégies relatives aux terres fragiles devraient faire appel à diverses mesures: la rétribution des pauvres pour les services fournis par les écosystèmes, l'amélioration de l'accès des pauvres aux ressources, la diminution des coûts de transaction élevés, la fourniture d'instructions efficaces, la réduction des coûts de transport, l'amélioration de l'accès à des programmes d'assurance et de prêt. La dégradation des terres est un «piège environnemental» de la pauvreté qui s'accompagne d'une plus grande vulnérabilité, de la baisse de productivité des terres, de la diminution des richesses et d'une nouvelle dégradation.

42. L'accroissement de la population se produit surtout dans les pays les moins avancés et résulte essentiellement de la pauvreté et de la migration vers les villes. D'autres problèmes sont dus à ce que des communautés qui étaient jusque-là autosuffisantes deviennent dépendantes, ce qui conduit certains gouvernements à tirer parti de la situation en redistribuant les terres, provoquant ainsi des tensions sociales.

43. Il est indispensable de ne pas dégrader la nature pour augmenter la productivité économique. Lorsque la gestion durable des terres est mise en œuvre dans les pays pauvres où l'on avait observé une certaine dégradation par le passé, on constate une amélioration après un certain temps. Des initiatives ont précisément pour but de renforcer les institutions traditionnelles et locales, l'efficacité des administrations, les activités visant à éviter toute dégradation des terres<sup>4</sup> et les incitations économiques. Pour que les problèmes de sécurité alimentaire puissent être résolus durablement, la GDT doit être intégrée dans des stratégies durables, productives et globales. Ces stratégies ne doivent pas imposer de pressions sur les ressources naturelles, mais doivent prendre en considération les droits des populations directement concernées par la gestion des terres. L'écotourisme est une option envisageable.

44. L'éducation des populations vivant sur des terres semi-arides, désertiques et dégradées constitue un élément essentiel de la lutte contre la DDTS. Il ne peut y avoir de durabilité si les populations concernées ne savent pas ce qu'elles protègent et ce qu'elles doivent améliorer. La société et les services administratifs devraient faire mieux connaître les causes de la DDTS et les mesures propres à la combattre. Les zones semi-arides et autres environnements vulnérables devraient être présentés sous un aspect positif afin d'encourager le développement durable de ces régions. Aider à retrouver les pratiques durables de l'agriculture familiale permet de lutter contre la désertification. En outre, l'éducation donne à ces communautés un sentiment de fierté et d'identité.

45. Là où les droits de l'homme ne sont pas respectés, on voit apparaître la pauvreté suivie d'une dégradation de l'environnement. C'est pourquoi les activités en faveur des droits de l'homme sont inséparables de la protection de l'environnement. Il faut adopter une approche intégrée visant de multiples avantages sociaux et environnementaux à l'échelle mondiale. L'évaluation de la vulnérabilité et du risque de dégradation future des terres montre que les populations locales ont absolument besoin de stratégies durables et résilientes pour atténuer les effets de la DDTS et promouvoir la GDT. La remise en état doit faire l'objet d'un plan à long terme et les approches stratégiques devraient être fondées sur les principes de la gestion concertée et adaptative pour la gestion durable des terres.

---

<sup>4</sup> Le paragraphe 24 du corps du document fait référence aux observations de certaines Parties qui se sont déclarées préoccupées par l'expression «éviter toute dégradation des terres».

## C. Recommandations relatives au renforcement de l'élaboration des stratégies et des politiques

46. Pour être efficaces, les politiques et les stratégies qui sous-tendent l'application de la Convention aux niveaux national, régional et mondial doivent porter sur la gestion de la terre, des forêts, de l'eau et des autres ressources naturelles, et faire partie d'une politique nationale globale d'amélioration de la gestion des terres et de promotion du développement durable. Ces politiques doivent s'appuyer sur les meilleures données scientifiques et connaissances disponibles sur les conditions et les situations locales, nationales et régionales. Il convient d'investir davantage dans la recherche sur la DDTS et d'améliorer l'interface science-politique ainsi que les structures et les processus grâce auxquels les connaissances scientifiques parviennent aux décideurs. La Conférence s'est félicitée du lancement de nouvelles recherches scientifiques sur le développement futur et les possibilités qu'offre l'initiative Zero Net Land Degradation qui semble une approche de base prometteuse<sup>5</sup>.

47. Il est essentiel de connaître les cadres institutionnels dans lesquels les exploitants prennent des décisions qui risquent d'entraîner, ou permettent d'éviter, la désertification. Pour réduire le taux de désertification on peut: évaluer à l'avance les politiques gouvernementales pour vérifier qu'elles n'auront pas de conséquences imprévues; consulter les institutions sociétales pour déterminer les contraintes qui conduisent les populations pauvres à dégrader les terres au lieu de les gérer de manière durable, et adopter une approche intégrée pour la planification nationale de l'aménagement du territoire et des politiques gouvernementales.

48. On ne peut considérer la dégradation des terres comme un simple problème d'environnement: il faut étudier et évaluer les politiques et il sera moins coûteux d'éviter la dégradation des terres plutôt que d'en traiter les conséquences. De meilleures politiques supposent de meilleures données. Les actions en faveur de la sécurité alimentaire ne doivent pas se limiter à des secteurs individuels mais être associées dans le cadre d'un système complexe. Le développement des zones rurales ne doit pas seulement augmenter la résilience dans le domaine économique mais aussi réduire les risques sociaux et environnementaux. De meilleures connaissances permettent une bonne qualité des débats, une meilleure élaboration des politiques et une planification pertinente. Les politiques en matière de développement et d'environnement doivent minimiser les risques, réduire l'exposition aux dangers et diminuer la vulnérabilité en améliorant les capacités d'adaptation, en augmentant la résilience et en encourageant la croissance.

49. Même si l'on comprend les raisons pour lesquelles des populations deviennent vulnérables à la DDTS, il ne faut pas confondre politiques et pratique. Les exploitants agricoles ne sont pas des victimes passives de la DDTS: lorsqu'ils remarquent une baisse de la productivité de leurs terres, ils organisent la migration de la main-d'œuvre et du bétail, la diversification des activités de subsistance, des récoltes et des races animales et des mesures d'adaptation. Les populations locales ne restent pas inactives et n'attendent pas tout des politiques mises en place. Celles-ci doivent aborder les aspects sociaux et éducatifs de la dégradation des terres et procéder de manière transversale. Rio+20 a recommandé d'investir dans les populations c'est-à-dire aussi dans les systèmes d'éducation.

50. Les terres arides sont des systèmes socioécologiques complexes caractérisés par une causalité non linéaire, des mécanismes de retour d'information complexes entre de nombreuses entités sociales, écologiques et économiques, et au sein de ces entités, et par la possibilité de changements de régime débouchant sur des états alternatifs stables lorsque certains seuils sont atteints. C'est pourquoi la gestion des zones arides est caractérisée par un degré élevé d'incertitude et d'imprévisibilité.

<sup>5</sup> Voir note de bas de page 4 ci-dessus.

51. Un moyen critique de gérer de manière durable les zones arides et le risque de sécheresse consiste à renforcer la résilience en développant la capacité des individus, des communautés et des systèmes à survivre, à s'adapter et à adopter une attitude positive face aux changements extérieurs et/ou intérieurs, même en cas d'incidents catastrophiques, et d'en ressortir renforcés et plus créatifs tout en conservant essentiellement les mêmes fonctions.

52. Comme il a déjà été dit à la page précédente, les nouvelles stratégies de gestion des terres fragiles devraient prévoir une rétribution des populations pauvres pour les services rendus par les écosystèmes, l'amélioration de l'accès des pauvres aux ressources, la diminution du coût élevé des transactions, la fourniture d'instructions efficaces, la diminution des coûts de transport, l'accès des pauvres à des programmes d'assurance et de prêt. Comme on l'a déjà dit également, les populations locales ne restent pas inactives et n'attendent pas tout des politiques; une approche partant de la base peut être choisie.

53. Le processus de programme d'action national de la Convention devrait aider les Parties touchées à présenter leur stratégie de prévention de la DDTS et d'atténuation de ses effets ainsi qu'un aperçu des actions futures. Au niveau mondial, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour permettre aux Parties touchées, en particulier les pays en développement, de s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention. La coopération régionale est un élément important du succès des mécanismes de mise en œuvre et de coordination qui doivent répondre aux besoins existants et aux besoins émergents, et être adaptés aux capacités et aux problèmes particuliers de chaque région. Aux niveaux national et local, les décideurs devraient aussi être chargés d'assurer la participation et d'octroyer la pleine maîtrise aux communautés locales et celles principalement touchées tout en chargeant les institutions et les organisations pertinentes de mobiliser l'accès aux ressources.

54. La mise en application des politiques et des stratégies nationales de lutte contre la DDTS devrait comporter un système juridique qui permette une gestion efficace des terres, grâce à une méthode fondée sur les écosystèmes. Au niveau international, la Convention comporte de nombreuses lacunes et insuffisances pour la protection et l'utilisation durable des terres et ne dispose pas des éléments qui permettent de fournir des moyens efficaces de protéger et de gérer l'aspect écologique des terres. La proposition visant à créer un instrument international relatif à la dégradation mondiale des terres et des sols, qui a fait l'objet récemment de toute l'attention de la Convention, est considérée comme une partie essentielle du cadre national, régional et international de lutte contre la DDTS.

55. En raison de la poursuite de la dégradation des terres, de la perte de la biodiversité et des changements climatiques, il est vital de créer des synergies pour les écosystèmes terrestres entre les trois conventions de Rio (Convention sur la lutte contre la désertification, Convention-cadre sur les changements climatiques et Convention sur la diversité biologique). Pour renforcer l'application des conventions de Rio, il faut élaborer des approches favorisant les synergies et créer une politique propice et un environnement institutionnel. En règle générale, les options envisageables pour créer des synergies entre les conventions de Rio dans certains secteurs transsectoriels comprennent le renforcement des capacités, le transfert de technologies, la recherche et le suivi, l'échange et la diffusion d'informations, l'établissement de rapports et les ressources financières. Élaborer et mettre en pratique des synergies pleinement opérationnelles entre les conventions de Rio suppose i) d'améliorer les interactions aux niveaux régional, national et local; ii) de réduire les conflits potentiels entre activités indépendantes; iii) d'éviter la duplication des activités par un meilleur transfert des connaissances; et iv) de partager les ressources financières de manière plus efficace et plus équilibrée. Pour encourager les synergies aux niveaux régional, national et local, il faudrait renforcer la collaboration entre les centres de liaison nationaux correspondant à chacune des conventions de Rio qui contribuent de façon décisive à surmonter les divergences entre les parties concernées, notamment à l'échelle gouvernementale.

## **D. Recommandations relatives aux instruments et aux méthodes scientifiques, aux résultats et à leur diffusion**

56. Fondés sur un examen complet des revues scientifiques publiées récemment et validées par des pairs ainsi que de la littérature grise, les Livres blancs et le Document d'information présentent les réflexions actuelles sur l'évaluation économique et les techniques relatives à divers aspects de la gestion des terres arides et de l'élaboration des politiques correspondantes. Ces documents font apparaître les difficultés à surmonter, les différents avis quant aux meilleurs moyens de pratiquer des évaluations économiques environnementales et les nombreuses hypothèses qui doivent être identifiées clairement pour chaque exercice afin que les résultats soient transmis de manière efficace aux décideurs à tous les niveaux. La Conférence a pris note de ces documents, les a examinés et s'est félicitée de leurs conclusions et de leurs résultats.

57. Chacun s'accorde à reconnaître que la recherche joue un rôle essentiel dans la lutte contre la DDTs. Les travaux scientifiques augmentent aussi considérablement la résilience d'un pays et sa capacité à s'adapter aux changements climatiques. C'est pourquoi la recherche devrait être étendue à toutes les régions du monde. La base scientifique de la gestion durable des terres arides et du risque de sécheresse ne peut être renforcée qu'en adoptant une approche systémique fondée sur la transdisciplinarité, qui mette l'accent sur la recherche participative et l'engagement des professionnels et des spécialistes scientifiques de diverses disciplines chargés de traiter les problèmes de manière intégrée. Comme il vient d'être dit, la science doit contribuer à une gestion intégrée des terres. Les aspects économiques devraient jouer un rôle plus important dans la désertification et la préservation des terres. L'intégration scientifique est nécessaire, au même titre qu'une description réaliste des aspects combinés sociaux, économiques et environnementaux.

58. Il est essentiel aussi de tenir compte des services fournis par les écosystèmes et d'accorder l'attention voulue à la fourniture de provisions dynamiques et connectées, à la réglementation, à l'appui et aux services fournis par les écosystèmes des terres arides. Cette approche s'est révélée particulièrement utile et difficile pour l'évaluation économique de la gestion durable des terres arides et du risque de sécheresse, aussi bien du point de vue de la gestion directe que des prises de décisions.

59. Il existe des cadres analytiques, des méthodologies et des instruments permettant d'identifier et de mesurer le coût de la DDTs; on peut citer notamment une méthode d'établissement des priorités selon les zones géographiques, qui évalue le coût des investissements destinés à la prévention et à l'atténuation de la dégradation des terres par rapport au coût de la perte des services rendus par les écosystèmes (c'est-à-dire le coût de l'action par rapport à l'inaction). Une évaluation approfondie doit déterminer les changements importants des services rendus par les écosystèmes et de la prestation de ces services. La méthode de la valeur économique totale (VET) peut aider à déterminer les différents types de valeur économique associés aux divers services rendus par les écosystèmes qui sont touchés par la DDTs: les valeurs d'usage direct (bois de feu, fourrage pour les animaux) ou indirect (fertilité du sol), les valeurs d'option sur le maintien des ressources pour leur utilisation future ou les valeurs d'existence (liées à l'intérêt que présente pour les populations le fait de connaître certaines espèces, certains habitats, et que les paysages continuent d'exister).

60. Grâce à l'application du cadre VET, l'évaluation économique du changement des services fournis par les écosystèmes et l'intégration de ces valeurs dans l'analyse des coûts et avantages sociaux, les décideurs peuvent s'appuyer sur une base solide pour décider de l'utilisation des terres au lieu de considérer seulement le coût direct de la DDTs. Lors de l'analyse coûts-avantages il faudrait déterminer aussi comment les coûts associés à la DDTs et les avantages d'une gestion durable des terres se répartissent entre les

intéressés, en examinant notamment les groupes qui dépendent le plus des écosystèmes et les ménages pauvres et vulnérables. L'analyse de cette répartition conduit à prendre des décisions grâce auxquelles les politiques et les pratiques retenues seront à la fois efficaces et équitables du point de vue social. Si des compromis doivent être trouvés, comme c'est souvent le cas, les décideurs disposeront des informations qui les aideront à fixer, de manière transparente, des objectifs prioritaires.

61. Le nouvel Atlas mondial de la désertification facilite l'évaluation économique de la dégradation des terres. Il paraît nécessaire d'établir une nouvelle évaluation de référence de la dégradation des terres et de la désertification et de ses causes. Cet ouvrage a été élaboré à l'initiative de la Convention, en partenariat avec le PNUE et en collaboration avec un réseau d'experts, selon une approche mondiale plus globale. Il fait apparaître les dynamiques locales à un moment donné et indique les problèmes et les changements environnementaux et anthropiques (c'est-à-dire la sécheresse, la dynamique des populations ou de la productivité des terres) en montrant la relation avec les effets sur la dégradation des terres et la désertification. Le site Web du nouvel Atlas comporte une plate-forme pour introduire les résultats les plus récents et permettre l'interactivité (définitions des indicateurs).

62. La science en général fournit les connaissances les plus récentes mais celles-ci doivent ensuite être adaptées aux besoins locaux. Il reste à élaborer des méthodes et des indicateurs de la désertification, en particulier au niveau local. La pauvreté liée à l'environnement, résultant précisément de la désertification, peut être ciblée par application de la méthode dite du pentagone.

63. Les approches scientifiques doivent tenir compte davantage de la valeur d'usage indirecte des terres qui contribue à la croissance économique et à la résilience des sociétés. Les parties prenantes et les décideurs doivent donc disposer d'un ensemble de solutions envisageables pour restaurer les terres dégradées. Une perspective transsectorielle est nécessaire pour aborder la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique, la sécurité de l'eau, la qualité des terres étant la base de tous ces aspects. Comme on l'a déjà souligné, l'inaction face à la DDTS est plus coûteuse que l'action. La dégradation des terres est la conséquence d'échecs commerciaux et en partie de la pauvreté. Les exploitants doivent bénéficier directement des avantages qui résultent d'une gestion durable des terres. La stratégie relative à l'économie de la dégradation des terres consiste à instaurer et à documenter des débats politiques, à renforcer la collaboration et la communication ouvertes et à accroître la sensibilisation et la participation.

64. Connaître et évaluer les coûts et avantages économiques et sociaux liés à la DDTS est essentiel pour mettre en place des méthodes d'atténuation des effets qui soient efficaces par rapport à leur coût. L'ampleur du coût économique indirect de la DDTS ne suffit pas à éviter la dégradation ou à entraîner des changements de comportement. Parmi les effets sociaux de la DDTS, on peut citer l'augmentation de la pauvreté, les migrations et l'injustice environnementale, la vulnérabilité, les conflits et une instabilité gouvernementale. Les conséquences économiques et sociales de la DDTS doivent être traitées dans le cadre d'une méthode intégrée.

65. Une certaine prudence a été notée en ce qui concerne le lien entre les techniques d'évaluation économique des ressources foncières et l'apport d'investissements massifs du secteur privé mondial dans les terres dites arides et/ou marginales. Ces investissements doivent être pertinents du point de vue écologique et justes socialement ainsi que solides et il est demandé aux chercheurs de tous les pays de donner leur avis à ce sujet.

66. La recherche scientifique devrait étudier les facteurs de changement dans les zones cultivées pour fournir une base saine à la mise en œuvre d'une agriculture novatrice. À ce jour, les études ont montré que l'extension des cultures était plus faible dans les régions isolées et que l'intensification de l'exploitation augmente avec l'accès aux marchés, alors que l'insécurité foncière affecte négativement l'extension des cultures.



67. La régénération des terres exige d'abord que l'on connaisse les facteurs à l'origine de la crise puis que l'on identifie des solutions locales susceptibles d'améliorer la résistance, par exemple: passer à une agriculture tenant compte du climat et créer des systèmes d'exploitation plus productifs et plus résilients à diverses échelles, donner des moyens d'action aux femmes, améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

68. La Conférence a proposé que les chercheurs, leurs organisations et les autorités compétentes soient appelés à encourager l'inclusion du thème de la Conférence dans les instruments de financement de la recherche et de l'appui aux décisions, par exemple le programme Horizon 2020 de la Commission européenne.

69. Amener la science à influencer sur les questions de DDTS en organisant des conférences n'est pas suffisant. La Conférence de la communauté scientifique a encouragé la Convention à faciliter la création d'une PLASDD («Platform on land and soil degradation, desertification and sustainable land management»)<sup>6</sup>, plate-forme multidisciplinaire qui soutiendrait le discours scientifique de manière plus permanente et renforcerait par là les données qui servent de base aux délibérations politiques de la Convention. Elle contiendrait des données d'expérience socioéconomiques et écologiques et se conformerait aux principes scientifiques, y compris la validation par les pairs.

---

<sup>6</sup> Le paragraphe 24 du corps du document fait référence aux observations de certaines Parties qui se sont déclarées préoccupées par l'expression «création d'une (PLASDD) («Platform on land and soil degradation, desertification and sustainable land management»).

## Annexe III

### **Résumé des premières recommandations du Groupe consultatif spécial d'experts techniques sur le perfectionnement des indicateurs d'impact**

1. À la troisième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie, le Président et l'équipe de rédaction du Groupe consultatif spécial d'experts techniques ont fait part oralement au Comité des progrès accomplis en vue d'affiner l'ensemble d'indicateurs d'impact. Les représentants du Groupe consultatif spécial ont décrit les principales conclusions de leurs travaux et présenté une version résumée de leurs premières recommandations.
2. Tout en rappelant que l'ensemble d'indicateurs d'impact a pour objet de permettre aux Parties de suivre les progrès dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification au regard des objectifs stratégiques 1, 2 et 3, le Groupe consultatif spécial a fait observer qu'il est impossible de réaliser en parallèle ces trois objectifs, qui se font concurrence. Cette dimension concurrentielle nécessite un compromis entre les composantes économique, sociale et environnementale. Le Groupe consultatif spécial a également constaté qu'un deuxième type d'arbitrage se dessinait, à savoir l'équilibre entre préoccupations locales et préoccupations mondiales, s'agissant par exemple de la gestion durable des terres.
3. Le Groupe consultatif spécial a recommandé de privilégier l'expression «indicateurs de progrès» plutôt qu'«indicateurs d'impact» pour le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention au regard des objectifs stratégiques, ce qui permettrait d'éviter toute confusion avec «impact» employé dans le contexte de la chaîne de causalité associée au cadre EMPEIR (Élément moteur-Pression-État-Impact-Réaction).
4. Le Groupe consultatif spécial a recommandé de poursuivre l'harmonisation, et d'aboutir éventuellement à la normalisation lorsque cela est souhaitable et réalisable, pour prendre en compte la variabilité des causes et des conséquences de la dégradation des terres arides parmi les pays parties et des moyens dont ils disposent pour en mesurer, suivre et évaluer l'impact.
5. La délimitation et le diagnostic des zones touchées sont une condition préalable au suivi des progrès dans la mise en œuvre de la Convention et à l'obtention d'informations utiles pour l'exécution réussie des programmes d'atténuation au niveau national comme au niveau mondial. Le Groupe consultatif spécial a recommandé de faire une distinction entre les catégories ci-après de zones touchées et menacées: zones potentiellement à risque (où la désertification est possible sur le plan climatique); zones à risque (où les facteurs climatiques et socioéconomiques convergent); zones réellement menacées (où la désertification fait actuellement obstacle au système activités humaines-terre); zones à désertification héritée du passé (où les facteurs ne sont plus actifs).
6. Le Groupe consultatif spécial a recommandé une approche en trois strates pour recenser les différentes catégories de zones touchées. Les facteurs climatiques, premier élément à prendre en compte, constituent la strate extérieure et offrent une base pour délimiter les zones potentiellement touchées. Le Groupe consultatif spécial a recommandé de centrer l'attention sur les terres arides et de recourir à l'indice d'aridité comme indicateur idéal pour définir la zone aride dans le cadre de la définition admise dans la Convention (zones arides, semi-arides et subhumides sèches). Les facteurs socioéconomiques constituent la deuxième strate. Les données sur l'évolution de la

population rurale sont largement diffusées et pourraient à cet égard être utilisées comme indicateur intégré. Le chevauchement des deux types de facteurs révèle les zones sensibles, ou zones exposées au risque d'être touchées, et devrait constituer la troisième strate. Ces zones sensibles devraient faire l'objet d'informations complémentaires sur le recul du couvert végétal, assorties d'inspections sur le terrain. Cela permettrait de déterminer si les zones sensibles risquent seulement d'être touchées ou si elles sont déjà (réellement) touchées par la désertification. Enfin, le chevauchement des valeurs positives de la strate climatique et des valeurs négatives des pressions d'origine humaine définit la désertification héritée du passé.

7. Le Groupe consultatif spécial a recommandé d'affiner davantage l'ensemble provisoire d'indicateurs initialement proposé dans la décision 17/COP.9 et précisé dans la décision 19/COP.10 (renvoyant à la section II.B du document ICCD/COP(10)/CST/2) de façon à établir un ensemble minimal, tel qu'il figure dans le tableau ci-après. L'ensemble d'indicateurs généraux communs proposé associe des indicateurs pour lesquels des paramètres de mesure/indicateurs supplétifs sont disponibles à l'échelle mondiale (changement de l'état du couvert terrestre, par exemple) et des indicateurs pour lesquels les données notifiées sont limitées (l'indice Oiseaux sauvages, par exemple) ou les paramètres de mesure/indicateurs supplétifs manquent actuellement (variations de la productivité des terres, par exemple). Il faudra donc à la fois utiliser les données provenant des filières ou initiatives existantes et prévoir des incitations pour une surveillance plus poussée. Ce faisant, il faudrait mettre en place ou préserver les synergies avec les processus de surveillance et d'évaluation des autres conventions de Rio.

Tableau

**Perfectionnements qu'il est proposé d'apporter à l'ensemble minimal d'indicateurs d'impact adopté à titre provisoire pour les objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie**

---

*Objectif stratégique 1: Améliorer les conditions de vie des populations touchées*

---

Taux de pauvreté/niveau de revenu relatif (y compris une composante rurale)

Eau disponible (y compris l'accès des hommes et de la faune)

---

*Objectif stratégique 2: Améliorer l'état des écosystèmes touchés*

---

Variations de l'état du couvert terrestre

Variations de la productivité des terres

---

*Objectif stratégique 3: Dégager des avantages généraux d'une mise en œuvre efficace de la Convention sur la lutte contre la désertification*

---

Variations du stock de carbone organique dans le sol/stock de carbone de l'ensemble des systèmes terrestres

Évolution de l'abondance et de la répartition de certaines espèces, en particulier celles de l'indice Oiseaux sauvages

---

8. Pour que les rapports des pays parties rendent compte non seulement des réalités mondiales mais aussi des réalités nationales et locales, le Groupe consultatif spécial a recommandé de compléter systématiquement l'ensemble minimal d'indicateurs de progrès harmonisés au plan mondial par des informations et indicateurs pertinents aux niveaux régional, national et/ou local (indicateurs «descriptifs»).

9. Les indicateurs descriptifs peuvent être déduits d'expériences locales, à savoir de l'historique des réussites et des échecs ayant trait à un site particulier menacé par les processus de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse (DDTS). Outre qu'ils nourrissent les indicateurs dans le contexte de la notification à l'échelle mondiale, ces descriptifs d'expériences peuvent aussi renseigner et étayer la compréhension des processus de DDTS, au niveau local.

10. Le Groupe consultatif spécial a recommandé que les indicateurs applicables à différentes échelles spatiales (régionale, sous-régionale, nationale, infranationale, locale) respectent un ensemble de caractéristiques ayant trait à la qualité, tel que l'ensemble de critères e-SMART.

11. Le choix et le recensement d'indicateurs devraient être étayés par un modèle conceptuel permettant de décrire des interactions causales concrètes. Le Groupe consultatif spécial a recommandé d'élaborer un cadre Élément moteur-Pression-État-Impact-Réaction (EMPEIR) modifié établissant expressément un lien avec les trois objectifs stratégiques et faisant une distinction entre les effets sur l'homme et les effets sur l'environnement. Ce cadre axé sur la surveillance et l'évaluation, qui pourrait être provisoirement appelé cadre EMPEIheR (Élément moteur-Pression-État-Impact humain et environnemental-Réaction), serait susceptible d'évoluer et de s'adapter et permettrait notamment d'évaluer le degré de réalisation des objectifs stratégiques et les meilleures politiques adoptées face aux processus de DDTS dans les pays touchés. Le cadre EMPEIheR peut être utilisé pour communiquer des informations à de multiples échelles, en particulier dans l'optique de l'évaluation des politiques, tandis que les indicateurs effectivement pris en compte pourraient aussi être fonction de l'échelle, de la localisation et de la finalité.

12. Le Groupe consultatif spécial a en outre recommandé de faciliter une parfaite compréhension de la dynamique et des fonctions du système sous-jacent au moyen d'un cadre fondé sur la dynamique du système permettant de comprendre les processus de désertification, dont l'élaboration reposerait sur deux piliers: la connaissance systémique disponible des aspects dynamiques de la désertification et les nouvelles constatations résultant des descriptifs d'expériences. Ceux-ci devraient théoriquement fournir les informations requises pour comprendre les facteurs en jeu dans les processus de DDTS. Les descriptifs d'expériences façonnés et constamment actualisés concernant des points «chauds» et des points «froids» représentatifs dans chaque pays deviennent la principale source d'information locale (reposant sur une documentation et une enquête sur le terrain), qui peut être partagée entre les pays parties et utilisée dans les évaluations à l'échelle mondiale.

13. Le Groupe consultatif spécial a constaté que la pleine intégration des activités locales et nationales de surveillance et d'évaluation dans l'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention au niveau mondial nécessiterait d'emblée la mobilisation d'un large éventail d'acteurs locaux concernés. À cette fin, il faudrait que le choix et la notification d'indicateurs s'inscrivent dans de vastes efforts de planification du développement au niveau communautaire et dans les processus décisionnels correspondants. Le choix des indicateurs et les dispositions connexes concernant la présentation de rapports devraient être intégrés dans les lignes directrices relatives au financement de projets et il conviendrait de prévoir, s'il y a lieu, des mesures de renforcement des capacités.

14. Le Groupe consultatif spécial a recommandé que le processus d'alignement des programmes d'action nationaux prévoie la mise au point d'un cadre de surveillance et d'évaluation propre à faciliter l'intégration des informations et indicateurs locaux/nationaux dans les évaluations des progrès réalisés et dans la surveillance et l'évaluation au niveau mondial.

15. Sachant que, du fait de problèmes techniques, logistiques et scientifiques, il est difficile d'agrèger à l'échelle mondiale les données des indicateurs locaux, le Groupe consultatif spécial a jugé souhaitable d'utiliser un protocole d'intégration commun qui permette à la fois de transposer les indicateurs à plus grande échelle, les intervenants au niveau national étant chargés de l'identification des sites, de rassembler systématiquement les descriptifs d'expériences résultant de la surveillance et de l'évaluation locales requis pour comprendre les aspects dynamiques des processus de DDTS, et de généraliser ces informations aux échelons national, sous-régional, régional et mondial.

16. Le Groupe consultatif spécial a noté que la bonne application des indicateurs du cadre d'intégration conceptuel et du mécanisme de surveillance et d'évaluation/notification faisant l'objet des présentes recommandations nécessiterait un vaste programme de renforcement des capacités sur le plan pratique, voire une mise à jour de la procédure actuelle de présentation de rapports. Il a recommandé de mettre à l'essai les méthodes, mécanismes et cadres conceptuels ainsi que les ensembles d'indicateurs proposés et de les réévaluer régulièrement afin de déterminer si cette approche évolutive de la surveillance et de l'évaluation était réalisable.

---